



Protocole sanitaire : Annexe au règlement intérieur d'établissement

Protocole rédigé à partir du « Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires » - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 27 août 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

Rappels des 5 principes fondamentaux :

Appliquer les gestes barrières ;

Maintenir la distanciation sociale ;

Limiter au maximum le brassage des élèves ;

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;

Informier et communiquer.

Ce protocole est un ajout au règlement intérieur d'établissement. Sans réponse de votre part, je considérerai que vous en avez pris connaissance et adopté cette organisation et ces directives.

Préalable

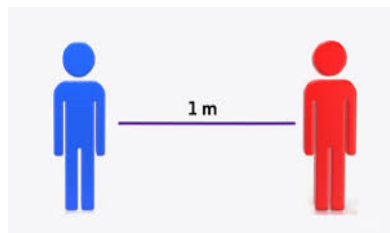
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, mal de tête inhabituel, courbatures inexplicables) évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, salle de sieste, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter

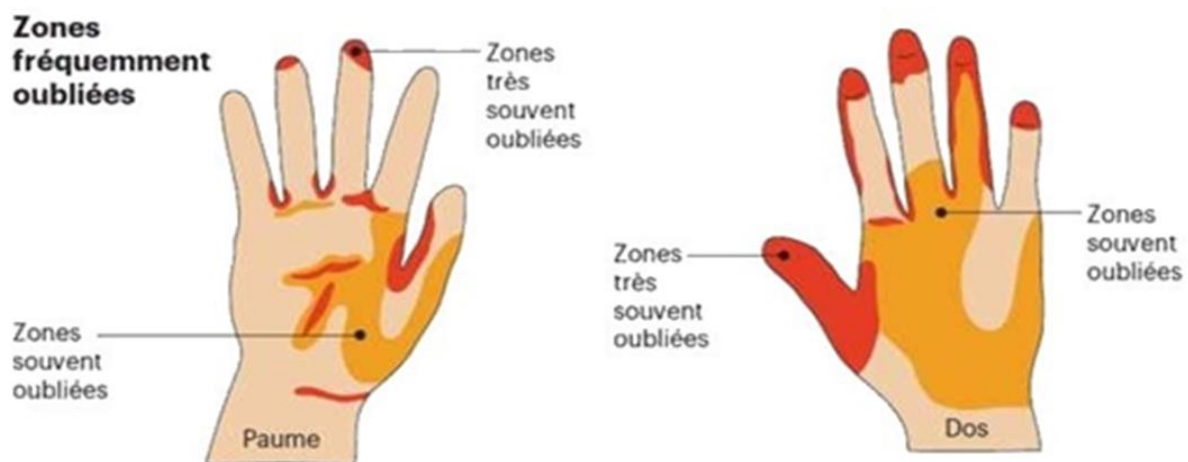


Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Chaque enfant se lavera les mains à chaque entrée et sortie de classe, après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché.

Le lavage des mains à l'eau et au savon sera la règle, le gel hydro alcoolique l'exception.



Le port du masque

Pour les personnels

Tous les adultes (enseignants, personnels, intervenants extérieurs, ...) portent le masque en permanence en présence des élèves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

Pour les parents

Tous les adultes doivent impérativement porter un masque. Sans masque, vous ne pourrez pas accéder à l'école !

Le masque est également obligatoire pour le temps de dépose et de reprise des enfants. Vous devrez donc le conserver pour attendre le midi et le soir vos enfants aux portails de l'école.

La ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe ainsi que les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Eviter les contacts

Les enfants devront être le plus autonome possible : s'habiller et se déshabiller (sieste également), se moucher, se débrouiller seuls quand ils iront aux toilettes. Les parents veilleront à habiller et chausser leur enfant pour favoriser cette autonomie.

Les anniversaires pourront être fêtés à l'école durant ce temps de crise sanitaire. Seuls les bonbons mous enveloppés seront acceptés. Et 1 bonbon suffit...

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Par conséquent, les décroisonnements (histoire, géographie, anglais, catéchèse) en CE1, CE2 et cycle 3 sont mis en œuvre. De la même manière, les TPS, PS et MS sont regroupés dans la salle de sieste en début d'après-midi.

Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Par conséquent, les horaires d'arrivée et de départ sont échelonnés afin de limiter le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus.

Voici l'organisation retenue :

Le matin :

1) Par le portail 1 :	2) Par le portail 2 :	3) Par le portail 3 :
8h35-8h45 : MS	8h35-8h45 : CP/CE1	8h35-8h40 : CM1/CM2
8h45-8h55 : TPS/PS	8h45-8h55 : GS	8h40-8h45 : CE2/CM1
		8h45-8h50 : CE1/CE2

Le midi :

1) Par le portail 1 :

12h : départ des élèves de la classe de TPS/PS et de MS déjeunant à la maison.

13h20 : retour des élèves de la classe de TPS/PS et de MS ayant déjeuné à la maison.

2) Par le portail 2 :

12h : départ des élèves de la classe de GS et de CP/CE1 déjeunant à la maison.

13h20 : retour des élèves de la classe de GS et de CP/CE1 déjeunant à la maison.

3) Par le portail 3 :

12h : départ des élèves de la classe de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 déjeunant à la maison.

13h20 : retour des élèves de la classe de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ayant déjeuné à la maison.

Le soir :

1) Par le portail 1 :	2) Par le portail 2 :	3) Par le portail 3 :
16h10-16h20 : TPS/PS	16h10-16h20 : GS	16h15-16h20 : CE1/CE2
16h20-16h30 : MS	16h20-16h30 : CP/CE1	16h20-16h25 : CE2/CM1
		16h25-16h30 : CM1/CM2

Enfin, enseignants et chef d'établissement restons disponibles mais nous devons privilégier la communication par mail, éventuellement par téléphone et à titre exceptionnel en présentiel dans le respect des règles.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements (norme EN 14476) sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé chaque soir.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, etc.) est permise.

COVID-19

SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



**Si j'ai de la fièvre le matin,
je reste chez moi.**



**Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.**



**J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.**



**Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)